

# **CONSEIL MUNICIPAL DE VAUDEVANT**

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 NOVEMBRE 2016**

Présents : Marc Bourdon - Laëtitia Bourjat - Nicolas Carpentier - Françoise Deschamps - Michel Duclos - Delphine Gonnard - Denis Mandon - Simon Rosant

Absents excusés : Hervé Besson - Loïc Bourjat - Romain Serpenet

Réunion publique tenue en mairie de Vaudevant, de 18H30 à 19H30

### **1. Fonds de concours**

Un fond de concours voirie 2016 et un fond de concours pour les arrêts de cars avait été voté lors de la dernière séance ; après réintégration de certaines subventions, il convient de verser un fond de concours à la communauté de communes du Pays de Saint Félicien de 36 297.56€.

### **2. Attribution de compensation au titre du transfert de charge**

Suite à la fusion des communautés de communes au 1er janvier 2017, il s'avère nécessaire de délibérer sur l'attribution de compensation du transfert de charge qui sera versée à la commune par la communauté d'agglomération Hermitage-Tournonnais-Herbasse-Pays de Saint-Félicien.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a calculé l'attribution de compensation du transfert de charge qui s'élèverait donc à 47 233.14€ HT, versée annuellement par la communauté d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

### **3. Convention ADS (Autorisation Droit du Sol)**

La commune intégrant une EPCI de plus de 10 000 habitants au 1er janvier 2017, elle devra assurer elle-même l'instruction des autorisations d'urbanisme ou la confier au service mutualisé de la communauté d'agglomération.

Dans cette deuxième hypothèse, une convention ADS (Autorisation Droit du Sol) définissant notamment les actes pris en charge, la nature des prestations, les modalités de transmission des demandes et éventuellement le montant de la participation financière de la commune devra être signée.

L'instruction des actes d'urbanisme réclamant une compétence professionnelle avérée et s'effectuant dans des délais réglementaires réduits, Madame le maire propose de la confier au service dédié de la communauté d'agglomération et de

signer une convention avec celle-ci.  
Approuvé à l'unanimité.

#### **4. Sentier de randonnée « Sur les pas des Marie Mourier »**

L'EPIC (Office du Tourisme) de Saint Félicien a grandement avancé sur le projet de sentier de randonnée intitulé « Sur les pas de Marie Mourier » et qui serait situé sur notre commune.

Ce projet demandant un grand engagement en terme de temps et de travail, l'EPIC souhaiterait avoir un accord de principe de la commune sur ce projet afin d'en poursuivre son élaboration.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de donner son accord de principe pour ce projet.

#### **5. Acquisition de parcelles à l'euro symbolique**

Afin d'assurer la remise en état du chemin de Brudon, la commune a besoin d'acquérir quelques parcelles en bordure de celui-ci.

Les familles Seignovert et Roche acceptent de céder ces parcelles à l'euro symbolique à la commune.

Afin de limiter les frais occasionnés par cette cession, Madame le Maire propose de faire appeler à une rédactrice juridique.

L'acquisition des parcelles AK0008, AK0009, AK0010 et AK0012 à l'euro symbolique et le recours à une rédactrice juridique pour cette formalité sont approuvés à l'unanimité.

#### **6. Élaboration du PLU**

La délibération prise ultérieurement pour l'élaboration du PLU n'est pas, selon Monsieur le Préfet, assez précise. Il conviendra donc de prendre une nouvelle décision après consultation du cabinet Beaur à ce sujet.

La prochaine réunion du conseil municipal sera fixée ultérieurement.